



Ville de LORRAINE

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BLAINVILLE
VILLE DE LORRAINE**

AVIS PUBLIC

**Consultation publique sur le projet de règlement
URB-06-01 modifiant le « Règlement URB-06 constituant le
comité consultatif d'urbanisme » et plus particulièrement
en ce qui a trait à sa composition**

AVIS PUBLIC est donné à l'effet :

1. **QUE** lors d'une séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018, le conseil municipal a adopté le projet de règlement URB-06-01 modifiant le « Règlement URB-06 constituant le comité consultatif d'urbanisme » et plus particulièrement en ce qui a trait à sa composition;
2. **QUE** le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 13 février 2018, à 18 h 45 à la maison Garth, au 100, chemin de la Grande-Côte, à Lorraine, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);
3. **QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire, ou tout autre membre du conseil municipal, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet;
4. **QUE** le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;
5. **QUE** le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Ville de Lorraine;
6. **QUE** toute personne intéressée peut obtenir une copie ou consulter ce règlement en s'adressant aux Services juridiques et greffe de la ville, situés au 33 boulevard De Gaulle, Lorraine, Québec, et ce, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Ville de Lorraine au www.ville.lorraine.qc.ca.

Donné à Lorraine, le 24 janvier 2018

Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière